

Entre Loir et Loire, au pays de Racan et de Ronsard

Situé le plus au nord du département d'Indre-et-Loire (37), le village de Chemillé-sur-Dême présente la particularité d'être à la croisée des départements du Loir-et-Cher (41) et de la Sarthe (72).

La commune s'étend sur un vaste territoire de 3354 hectares. Elle est traversée par la Dême et la Dêmée qui se rejoignent au niveau de l'Espace de Vienne, espace de détente et de loisirs de la commune.

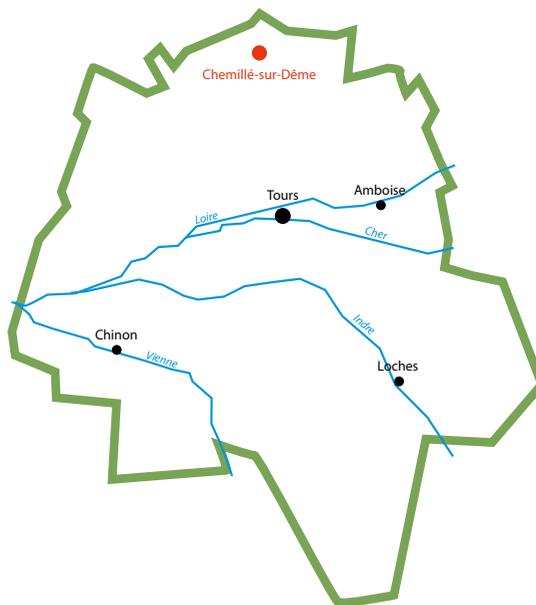
Vous pourrez également découvrir les charmes de son patrimoine : l'église Saint Cyr Sainte Julitte, la maison de justice avec ses lucarnes classées, le manoir de Rebondais et le château de la Marchère.



Au fil de l'eau

Cet itinéraire emprunte des sentiers vous faisant découvrir la campagne au sud de la commune. Vous emprunterez la voie romaine, traverserez plusieurs gués et rivières pour finir en surplombant la plaine céréalière.

Le Conseil Départemental soutient LES SPORTS DE NATURE



Renseignements

Mairie - 1 place de l'église - 37370 Chemillé-sur-Dême
Tél. 02 47 52 33 30 - mairie.chemillesurdeme@wanadoo.fr
www.chemillesurdeme.fr

charte du randonneur

Aime et respecte la nature. Écoute-la, ne la souille pas, ne la détruis pas. Reste sur le sentier et sois discret. Ne piétine ni cultures, ni sous-bois. Ne fume pas en forêt, n'y allume aucun feu. N'effraie pas les animaux. Ne néglige pas les contacts humains. Respecte et connais ce monde rural qui t'accueille.

Cet équipement est financé par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.



Signalez-nous tout problème
grâce au dispositif suric@te
sur le site sentinelle.sportsdenature.fr



SENTIER DÉCOUVERTE EN TOURAINE



RANDONNÉE PEDESTRE

Au fil de l'eau

Chemillé-sur-Dême

12 km - 3h00 - niv. moyen

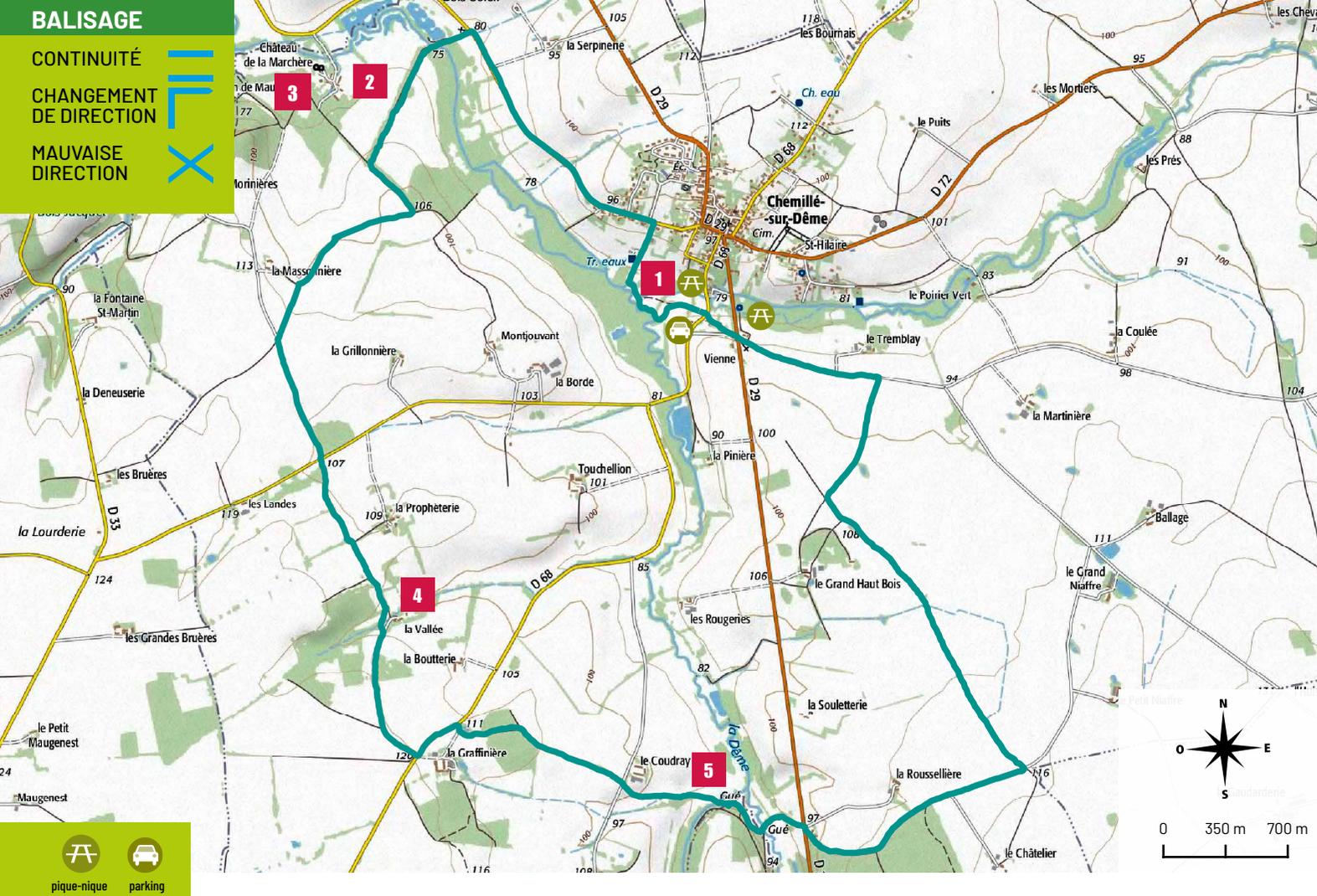
Imprimerie LESAGE et RICHARDEAU - St-Paterne-Racan - Édition 2020 - convention IGN/40000970



AVEC LE SOUTIEN DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE

BALISAGE

- CONTINUITÉ 
- CHANGEMENT DE DIRECTION 
- MAUVAISE DIRECTION 



1 C'est à l'**espace naturel de Vienne** que le parcours commence. Inauguré en 2011, cet espace se veut être un lieu de détente et de loisirs pour petits et grands. Beaucoup d'activités y sont possibles (parcours de disc-golf, jeux pour enfants, parcours de santé et aire de pique-nique...). Ce lieu a pour but également de préserver la biodiversité avec des zones naturelles. Vous trouverez le long des allées des panneaux d'informations sur la faune et la flore présente.

Traverser l'espace de Vienne. Au bout de l'espace de Vienne, prendre la passerelle.

Vous vous trouvez à la confluence de la Dême et de la Dêmée. La Dêmée, longue de 13,8 km, prend sa source dans la commune des Hermites.

2

La voie romaine

Une voie gallo-romaine, allant de Tours au Mans franchissait la Dême au niveau de ce gué, à un endroit que les gens appellent Inferneau, où se trouve encore une grande dalle vous permettant de franchir le gué. Juste avant ce gué, la

La Dême est longue de 76,6 km et prend sa source dans la commune de Monthodon. Elle traverse deux départements, l'Indre-et-Loire et la Sarthe et elle est un affluent du Loir, au niveau de la commune de Vouvray-sur-Loir.

Remonter le long de la station d'épuration et prendre à gauche sur la D72 en direction d'Epeigné-sur-Dême. Continuer sur la D72 pendant 1,5 km puis prendre à gauche juste après le petit pont au niveau de la croix blanche (cote 80).

voie est encore bien visible sous le nom d'Allée Romaine ; de l'autre côté de la départementale, l'ancienne voie, qui sert de limite avec la commune d'Epeigné-sur-Dême, peut encore être distinguée. Cette voie quittait le territoire des Turons à côté du lieu-dit Ingrande.

Au bout de la voie romaine, sur votre droite, vous pouvez apercevoir le château de la Marchère.

3

Château de la Marchère

Ce site est une propriété privée.

Propriété de la famille de Bueil à partir de 1367 et siège de leur justice seigneuriale, un château fort dut être édifié dès le XIV^e siècle. De cette époque reste le châtelet d'entrée situé dans la partie sud de l'enceinte. Ce château est composé de deux corps de bâtiments : le logis et le châtelet d'entrée.

En haut de la voie romaine, suivre le balisage sur la gauche et traverser la plaine sur la droite. En bout de plaine, remonter le chemin sur la gauche. Une fois sur la partie bitumée, prendre à gauche puis traverser la VC101 (cote 107) et continuer sur le chemin pédestre.

4

Site de « La Vallée »

Vous traversez un petit parc animalier privé où vous pouvez apercevoir de nombreuses espèces domestiques (animaux de basse-cour) et sauvages (sangliers, émeus, cervidés...).

En sortant de la « vallée », remonter sur la droite sur le chemin bitumé jusqu'à la D68. Prendre à gauche sur la D68 puis 200 m plus loin, prendre à droite et suivre le chemin pédestre. Traverser la VC203 et descendre jusqu'au Gué. (cote 111).

5

Entre Barry et Dême

Vous traversez coup sur coup deux rivières. Tout d'abord le Barry, qui est un affluent de la Dême. Il rejoint la Dême une centaine de mètres plus loin. Il marque en ce point la limite entre les communes de Chemillé-sur-Dême et Louestault. Puis vous traversez la Dême en passant sur la pierre et vous revenez sur la commune de Chemillé-sur-Dême.

Remonter le chemin jusqu'à la D29. Prudence en traversant la départementale. Prendre légèrement sur la droite et remonter le long du bois. Continuer sur environ 1 km puis suivre le balisage à gauche sur le chemin pédestre. Ce chemin vous ramène vers le bourg. Vous vous trouvez sur une plaine céréalière. Continuer pendant 2,5 km puis suivre le balisage sur la droite pour arriver sur la VC1 ; Prendre à gauche pour regagner le bourg. Vous traversez de nouveau la D29 puis descendre le chemin sur droite pour regagner l'espace de Vienne.